

Christian Freigang

Chapelles latérales privées.

Origines, fonctions, financement: le cas de Notre-Dame de Paris

L'architecture ecclésiastique connaît, à partir du XIII^e siècle, l'adjonction d'une multitude de chapelles annexes qui viennent se grouper autour des cathédrales, des paroissiales et des églises des ordres mendiants. Ces chapelles latérales forment, en ce qui concerne le contexte français jusqu'au milieu du XV^e siècle, une série de cellules architecturales d'une étonnante homogénéité. En général, les espaces annexes servent d'oratoire ou de lieu de réunion pour des institutions bien définies, familles, confréries ou corporations, qui disposent d'un endroit isolé pour faire chanter les messes commémoratives à leurs membres. L'importance de la mémoire des défunts et sa représentation visuelle sont devenus, depuis une vingtaine d'années, un thème majeur de l'historiographie du moyen âge, se concentrant sur les aspects théologiques, sociologiques et artistiques.¹ Cependant, le cadre architectural de ces rituels n'a guère intéressé les historiens, abstraction faite de quelques remarquables exceptions mettant l'accent sur la genèse et les conditions juridiques de ces chapelles familiales, dans le contexte de la ville de Florence et de l'Allemagne du Nord respectivement, au XIV^e et XV^e siècles.² En ce qui concerne les origines de ce type d'architecture, on se contente de citer les chapelles latérales de la nef de la cathédrale Notre-Dame de Paris comme les exemples les plus anciens. En fait, les modifications architecturales effectuées à Notre-Dame à partir des années 20 du XIII^e siècle, par l'agrandissement de la claire-voie, vont de pair avec un réaménagement radical de la périphérie de la nef.

1. Karl Schmid, Joachim Wollasch, *Memoria: der geschichtliche Zeugniswert des liturgischen Gedenkens im Mittelalter*, München 1984 (Münstersche Mittelalter-Schriften XLVIII). Michael Borgolte, "Die Stiftungen des Mittelalters in rechts- und sozialhistorischer Sicht", *Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte CV*, kanonistische Abteilung LXXIV (1988), p. 71-94. Corine Schleif, *Donatio und Memoria. Stifter, Stiftungen und Motivationen an Beispielen aus der Lorenzkirche in Nürnberg*, Berlin 1990. Christine Sauer, *Fundatio und Memoria. Stifter und Klostergründer im Bild 1100 bis 1350*, Göttingen 1993 (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, CIX). Dieter Geuenich, Otto Gerhard Oexle edd., *Memoria in der Gesellschaft des Mittelalters*, Göttingen 1994 (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte CXI).

2. Annegret Höger, *Studien zur Entstehung der Familienkapelle und zu Familienkapellen und -altären des Trecento in Florentiner Kirchen*, Bonn 1976. Antje Grewolls, *Die Kapellen der norddeutschen Kirchen im Mittelalter. Architektur und Funktion*, Kiel 1999. Voir aussi Clemens Kosch, "Auswahlbibliographie zur Liturgie und Bildenden Kunst / Architektur im Mittelalter", Franz Kohlschrein, Peter Wünsche, *Heiliger Raum. Architektur, Kunst und Liturgie in mittelalterlichen Kathedralen und Stiftskirchen*, Münster 1998 (Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen LXXXII), p. 243-378, qui restent quasiment muets quant à notre sujet.

Les espaces extérieurs entre les contreforts se transforment en des intérieurs, grâce au déplacement de l'ancienne paroi des bas-côtés à la hauteur de l'alignement des fronts des contreforts (fig. 1-3).³ Des grandes fenêtres assurent un bon éclairage de ces chapelles, et les niches de piscine, aménagées dans l'épaisseur du nouveau mur, témoignent bien de la destination de ces espaces en tant que lieux pour le service divin. Ce qui distingue cette disposition des chapelles latérales plus anciennes, c'est d'une part leur nombre étonnamment élevé – 14 pour la nef, auxquelles s'ajouteront ensuite 21 autour du chevet. D'autre part, les nouvelles chapelles commencent à être bâties comme annexes de la nef. Le chevet, en revanche, ne se verra enrichi de ces espaces supplémentaires que pendant la deuxième moitié du XIII^e et au début du XIV^e siècle (fig. 4). Les chapelles latérales de Notre-Dame ne sont donc évidemment pas à confondre avec les absidioles entourant souvent les déambulatoires des grandes églises romanes et gothiques. C'est donc cet élargissement de l'espace de la nef, traditionnellement réservé aux laïcs, qui a fait voir dans l'exemple parisien le début des chapelles latérales destinées au culte privé. En fait, un certain parallélisme dans l'évolution de ces chapelles s'observe, un siècle plus tard, dans les églises des grandes villes de la Hanse, au nord de l'Allemagne, où les premières chapelles font leur apparition comme annexes de la nef, vers le début du XIV^e siècle, pour n'occuper les parties orientales des églises qu'à une époque plus tardive.⁴

Cependant, le cas de Paris pose néanmoins problème. Certes, on dispose d'une chronologie bien raisonnable pour la construction des chapelles latérales et d'une documentation particulièrement bien étudiée pour la fondation d'autels privés.⁵ Cependant, ni la fonction liturgique, ni les raisons de la genèse et de la forme spécifique de ces chapelles ne sont absolument claires. Quant au rang d'initiateur de Paris, il convient aussi de rappeler que déjà la nef de la cathédrale de Chartres a été, vers 1200, dotée d'un espace latéral sur le côté sud, dont la fonction précise nous échappe cependant. Au XV^e siècle, il obtiendra une fenêtre de style flamboyant pour ajourer la chapelle de Vendôme, installée à cet endroit à ce moment

3. Marcel Aubert, *Notre Dame de Paris. Sa place dans l'histoire de l'architecture du XII^e au XIV^e siècle*, Paris 1920, p. 137-176. Dieter Kimpel, *Die Querhausarme von Notre-Dame zu Paris und ihre Skulpturen*, Bonn 1971. Caroline Bruzelius, "The Construction of Notre-Dame in Paris", *Art Bulletin*, LXIX (1987), p. 540-569. Alain Erlande-Brandenburg, *Notre-Dame de Paris*, Paris 1991. Rebecca Baltzer, "The Geography of the liturgy at Notre-Dame of Paris", in *Plainsong in the Age of Polyphony*, Thomas Forrest Kelly ed., Cambridge 1992, p. 45-64. Michael T. Davis, "Splendor and Peril: the Cathedral of Paris, 1290-1350", *Art Bulletin*, LXXX (1998), p. 34-66.

4. Grewolls (n. 2), p. 19-45.

5. Aubert (n. 3). Henry Kraus, "Notre-Dame's vanished Medieval Glass", *Gazette des Beaux-Arts*, CVIII (1966), p. 131-148. Id., "New Documents for Notre-Dame's Early Chapels", *Gazette des Beaux-Arts*, CXI (1969), p. 121-134. Id., "Plan of the early Chapels of Notre-Dame de Paris", *Gazette des Beaux-Arts*, CXII (1970), p. 271. Françoise Baron, "Effigies sculptées à Notre-Dame de Paris aux XIV^e et XV^e siècles", in *Pierre, lumière, couleur. Etudes d'histoire de l'art du Moyen Âge en l'honneur d'Anne Prache*, Fabienne Joubert, Dany Sandron edd., Paris 1999, p. 327-340. Davis (n. 3).

précis.⁶ Pour la typologie architecturale des espaces aménagés entre les contre-forts, il faudrait également prendre en considération les cas des abbayes de St-Germain-des-Près à Paris, de Vézelay, de l'église cistercienne de Pontigny, de la cathédrale de Soissons ou de celle Du Mans, pour rappeler que la multiplication de chapelles annexes a sa tradition depuis le XII^e siècle déjà. En général, il s'agit d'endroits pour des autels secondaires qui peuvent également se trouver à l'étage, comme le montre la tribune au-dessus du déambulatoire de l'abbaye de St-Germer-de-Fly, où subsistent les niches aménagées dans les murs pour abriter les ustensiles liturgiques.

Dès le XIII^e siècle, les autels à l'étage et les tribunes latérales, difficiles à atteindre par le personnel liturgique et quasiment dissimulés du reste de l'église, se font extrêmement rares. En revanche, les chapelles latérales communiquant directement et visiblement avec le rez-de-chaussée de l'église deviennent, dès le milieu du siècle, pratiquement omniprésentes. Elles accompagnent les chevets comme les nefs: les nouvelles cathédrales de Clermont, de Rodez, de Limoges, de Narbonne, d'Albi, de Béziers, d'Orléans et beaucoup d'autres églises suffiront comme preuves. Dès la fin du siècle, beaucoup d'autres églises plus anciennes, par exemple les cathédrales de Laon et d'Amiens, ont recours aux mêmes adjonctions postérieures qu'à celles pratiquées à la nef de Notre-Dame. Pour la fin du XIII^e siècle, il y a maintes preuves que ces espaces servaient de lieu de sépultures privilégiées,⁷ sans pour autant qu'il ne s'agisse nécessairement de chapelles privées *stricto sensu*. En général, les destructions, réutilisations et transformations des chapelles annexes empêchent singulièrement de redessiner dans le détail l'évolution de leurs statuts et fonctions. La même constatation est valable pour la plupart des églises paroissiales, qui semblent bien, dès le XIV^e siècle, entourées de telles chapelles privées sans qu'on ne sache rien de plus précis. Certaines sources nous permettent quand même des coups d'œil détaillés sur leur statut liturgique en tant que véritable oratoire privé. En 1349, par exemple, les marguilliers de l'église paroissiale de St-Gervais à Paris permettent à Jean de Pacy, seigneur de Bon sur Marne ainsi qu'à Jacques de Pacy, seigneur de Villemirant, frères et paroissiens de St-Gervais, de construire sur la soi-disant place 'Petit Cimetière', attenante à l'église et à la maison de l'œuvre et de la Marguillierie, une Chapelle, pour y faire chanter des messes pour leurs âmes et celle de leur lignée exclusivement. La famille obtient le droit de sépulture dans la chapelle, ainsi que le droit de patronage. Cependant, les marguilliers obligent les deux frères «de faire bastir la dicte Chapelle en la forme & manière qu'il avoit esté advisé par les Marguilliers

6. Anne Prache, "La chapelle de Vendôme à la cathédrale de Chartres et l'art flamboyant en Île-de-France", *Wiener Jahrbuch für Kunstgeschichte*, XLVI-XLVII (1993-1994), vol. II, p. 569-575.

7. Voir par exemple Louis Bion de Marlavagne, *Histoire de la cathédrale de Rodez avec pièces justificatives...*, Rodez-Paris 1875 (Reprint Marseille 1977), passim. Christian Freigang, *Imitare ecclesias nobiles. Die Kathedralen von Narbonne, Toulouse und Rodez und die nord-französische Rayonnantgotik im Languedoc*, Worms 1992, passim.

& anciens de la dicte paroisse». ⁸ Comme pour les exemples contemporains en Italie ou en Allemagne, mieux étudiés, il s'agit donc d'un endroit sacré à part, mais qui est quand même intégré dans l'architecture et dans la liturgie d'une église majeure. La chapelle est destinée au culte commémoratif d'une seule famille et on y trouve les sépultures de ses membres. La représentation iconographique et épigraphique de la famille peut s'exprimer par de multiples formes: épitaphes, armoiries, vitraux, peintures murales. L'hérédité de la chapelle permet qu'elle reste en quasi possession de la famille fondatrice. ⁹

Les premières chapelles latérales de la cathédrale Notre-Dame n'ont assurément pas eu la même fonction. Toutefois, une documentation abondante et quelques vestiges de l'ancien mobilier des chapelles nous permettent de redessiner les conditions de leur fondation et de leur édification, ainsi que d'expliquer leur forme architecturale et leur place dans la genèse des oratoires privés latéraux des XIV^e et XV^e siècles. La situation dans une autre grande ville du royaume français, Toulouse, est susceptible de confirmer ces observations. Etant donné le cadre limité de ces remarques préliminaires, je regrette d'avoir été obligé de me baser sur les documents édités, sans avoir pu avoir recours aux sources originales. ¹⁰

Les documents, se référant sans équivoque aux édicules secondaires de la périphérie immédiate de la cathédrale, ne connaissent que le nom de *capella* pour ces espaces. Ceci est conforme à d'autres sources médiévales d'après lesquelles ce mot désigne, dans le sens architectural, un petit endroit sacré muni d'un autel, mais qui est dépourvu de propres prêtres, ainsi que de droits paroissiaux, surtout du droit de baptême. ¹¹ Il convient bien évidemment de distinguer les sources se

8. Jacques Du Breul, *Le théâtre des antiquitez de Paris. Ou est traicté de la fondation des Eglises & Chapelles...*, Paris 1612, p. 810

9. Grewolls (n. 2), p. 68-76. *Dictionnaire du droit canonique*, vol. VI, col. 1116-1117 (oratoire privé).

10. Surtout Gilles Corrozet, *Les Antiquitez, histoires et singularitez de Paris, Ville capitale du Royaume de France*, Paris 1550. Du Breul (n. 8). Benjamin Edme Charles Guérard, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, 4 vol., Paris 1850 (Collection des Documents inédits sur l'histoire de France, I s., Histoire politique, XVII). Jean Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 6 vol., nouvelle éd. Paris 1883. Robert de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris ou Recueil de documents relatifs à l'histoire e à la topographie de Paris*, Paris 1887. Emile Raunié, *Épitaphier du Vieux Paris...*, Paris 1893-1914 (Histoire générale de Paris). Hélène Verlet, *Épitaphier du Vieux Paris. Recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, cimetières et charniers depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, Paris 1985 s., vol. X (Histoire générale de Paris). Aubert (n. 3). Kraus, *Notre Dame's* (n. 5). Kraus, *New Documents* (n. 5). Craig Wright, *Music and ceremony at Notre-Dame of Paris, 500-1550*, Cambridge 1989. Baltzer (n. 3). Il convient aussi de mentionner la thèse inédite de Grégoire Eldin, *Les chapellenies à Notre-Dame de Paris (XII^e-XVI^e siècle)*. *Recherche historiques et archéologiques*; Résumé dans: *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1994 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe*, 1994, p. 69-75.

11. Cf. Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, (Reprint) Graz 1954, vol. II, p. 117-118. Timoty Reuter, Gabriel Silagi, *Wortkonkordanz zum Decretum Gratiani*, München 1990 (MGH, Hilfsmittel, X, 1), vol. I, p. 501. *Dictionnaire du droit canonique*, vol. VI, col. 1114-1117.

référant à une chapellenie, dont les fondations ont été des fois interprétées comme témoignage de la construction matérielle d'une de ces édicules annexes.¹² Cependant, *fundare, construere* ou *edificare unam capellaniam* veut, dans notre contexte, surtout dire la dotation d'un bénéfice avec la charge du prêtre de célébrer régulièrement une ou plusieurs messes dans une église, et souvent à un autel précis.¹³ Généralement, il s'agit de messes commémoratives pour le fondateur et ses proches, après la mort de celui-ci. Normalement, il faut des négociations, parfois de longue haleine, entre le fondateur et le supérieur – en l'occurrence le chapitre de Notre-Dame – pour aboutir à l'accord pour la dotation d'un tel bénéfice. A Paris, en 1260, le chapitre fixe un revenu annuel minimum de 12 livres parisis pour la fondation d'une chapellenie¹⁴ – à titre de comparaison, la rente annuelle du maître-chapelain de la Sainte-Chapelle s'élevait, à la même époque, à 50 livres. S'y ajoute, dès le début du XIII^e siècle, que le fondateur désigne un autel particulier qu'il dote aussi des instruments liturgiques nécessaires, des habits, de la vaisselle et/ou de la lumière. L'histoire de ces chapellenies à Notre-Dame débute en 1186, par quelques fondations de la haute noblesse et de la famille royale,¹⁵ et elle se poursuit tout au long des deux siècles suivants.¹⁶ Un bon nombre de ces prébendiers deviennent membres du chapitre, mais les chiffres exacts donnés par les chroniqueurs varient entre 27 et 140 pour une époque donnée.¹⁷ Cependant, la première contribution à la construction d'une chapelle annexe ne date que de la fin du XIII^e siècle, et il s'agit d'un fonds pécunier distinct de celui prévu pour la chapellenie: en 1288, le chanoine Gilbert de Saana, fonde une chapellenie à l'autel de St-Jean-Baptiste et de Marie-Madeleine – dans la quatrième chapelle au nord des parties droites du chevet (fig. 2, n. L) – en la dotant d'une rente annuelle de 14 livres parisis. De surcroît, il lègue 100 livres tournois pour la construction de la chapelle, encore en attente.¹⁸ Ceci est également le document le plus ancien susceptible d'attester la coïncidence possible entre la fondation d'une chapellenie

12. Voir les réserves de Wolfgang Schöller, *Die rechtliche Organisation des Kirchenbaues im Mittelalter, vornehmlich des Kathedralbaues. Baulast – Bauherrenschaft – Baufinanzierung*, Köln-Wien 1989, p. 328-330. Quant à la cathédrale de Soissons au début du XIII^e siècle, la documentation importante des chapelles ou chapellenies, donnée par Dany Sandron, *La cathédrale de Soissons. Architecture du pouvoir*, Paris 1998, p. 42 s. n'est pas toujours claire sur la question.

13. Du Cange (n. 11), vol. I, p. 122 s. *Dictionnaire du droit canonique*, vol. III, col. 527-530.

14. Guérard (n. 10), vol. I, p. 442-446.

15. Marie, comtesse de Troyes lègue 15 liv. pour une chapellenie pour son frère Gauffroy, comte de Bretagne. Guérard (n. 10), vol. I, p. 296 s.

16. Aubert (n. 3). Kraus, *Notre Dame's* (n. 5). Eldin (n. 10).

17. Corrozet (n. 10), fol. 58^{r-v}, au milieu du XVI^e siècle, parle de 140 chapelains tandis que Breul (n. 8), p. 29, plus fiable, indique 27 chapelains membres capitulaires pour le début du XVII^e siècle.

18. «Legavit volens et ordinens quod una capellania de valore quatuordecim librarum parisiensium annui redditus in honore beati Joannis Baptiste et beate Marie Magdalene in eadem ecclesia (...) fundaretur, (...). Item legavit centum libras turonensium ad fabricam cujusdam capelle in dicta ecclesia construende, in qua, cum constructa fuerit, celebrabunt capellani qui dictam obtinebunt capellaniam, et unum calicem intus et exterius deauratum et duas infulas cum alba et amictu ad opus eorundem». Cité d'après Aubert (n. 3), p. 142, n. 7.

et la construction d'une chapelle, par la même personne. Cette tradition va se prolonger sans pourtant devenir le procédé ordinaire. Quand, en 1296, l'évêque Simon Matifas de Bucy donne de très larges sommes – 600 livres parisis et 200 livres tournois – pour la construction des trois chapelles orientales (fig. 2, n. H), cet acte fait plutôt exception par rapport aux autres fondations.¹⁹ Mais il est intéressant de constater qu'un certain nombre de ces actes se réfèrent à une chapelle récemment construite – comme le soulignent les documents – pour y installer le nouveau chapelain.²⁰ La construction même semble donc être financée par une autre instance et on a tout lieu d'y voir la fabrique de la cathédrale comme responsable principal.

Revenons aux chapelles de la nef. Toutes les fondations connues pour celle-ci concernent l'institution de chapellenies, sans mentionner la construction des chapelles correspondantes. Marcel Aubert avait donc certainement raison d'attribuer les premières chapellenies à autel fixe, tout au début du XIII^e siècle, à des autels érigés dans les collatéraux de la nef, soit contre les piliers soit contre le mur du bas-côté.²¹ Un document précieux nous renseigne sur les éléments essentiels d'une telle fondation d'autel: En 1217, la charte de fondation de la chapellenie St-Pierre et Paul, dans la première travée à l'est du transept méridional, stipule que parmi les deux armoires qui y existent – l'une dans l'autel même et l'autre dans le mur tout près de l'autel – le prêtre-prébendier aura à sa disposition pour le culte la deuxième armoire.²² Apparemment, l'armoire dans l'autel même a été à la disposition d'une autre chapellenie. De tels documents incitent à deviner que l'adjonction des chapelles latérales à partir de l'an 1225 ne répond, de prime abord, qu'à un simple manque de place. L'élargissement de la surface disponible permettait ainsi un bon déroulement liturgique devant les autels des chapelains. La fréquentation de chaque autel était limitée; à Notre-Dame, le nombre de chapelains desservant dans une chapelle ou à un autel ne semble pas avoir dépassé cinq, et ces chiffres restent les mêmes jusqu'au début du XVII^e siècle au moins.²³ L'encombrement à l'intérieur de Notre-Dame devait, en plus, être notoire: En 1209, une

19. «Remisit nobis ducentas libras Turonensium, in quibus ei fabrica tenebatur, ad opus novarum capellarum. Item, dedit nobis, dum viveret, sexcentum libras Parisienium, ad opus capellarum sanctorum Nichasii, Marcelli et Rigoberti». Aubert (n. 3), p. 143-144. Guérard (n. 10), vol. IV, p. 91-94, pour la citation p. 92. Voir aussi Verlet (n. 10), vol. III, nn. 4617 et 4618.

20. Chapelle St-Crépin-et-Crépinien (troisième au sud du déambulatoire, fig. 2, n. G): en 1310 fondation d'une «capellaniam unam in ecclesia beate Marie Parisiensis ad ipsius decorem ecclesie in honorem beate Virginis ad altare de novo fundatum in novis capellis sanctorum Crispini et Crispiniani coram nobis instituit et fundavit» Aubert (n. 3), p. 145, n. 4. Chapelle St-Pierre (cinquième au sud du déambulatoire, fig. 2, n. F): en 1315, fondation d'une chapellenie dans «unam de duabus noviis (sic) capellis que tam fere sunt perfecte in parte dictae ecclesie propinquiori domus episcopi». *Ibidem*, p. 146, n. 3.

21. Aubert (n. 3), p. 138-142.

22. «De duobus vero armariis quorum unum est in altari, aliud in pariete juxta altare, illud quod est in pariete erit sacerdotis ad servitium istius beneficii instituit». *Ibidem*, p. 141, n. 2.

23. Cf. les chiffres donnés par Du Breul (n. 8), p. 28 s. pour la moitié nord uniquement.

ordonnance règle le rythme des chants à voix basse et à voix haute des cheveciers et des chapelains,²⁴ et en 1245, le légat apostolique blâme le va-et-vient constant et désordonné «de stallo ad stallum» des clercs.²⁵ Les documents de 1209 et de 1217 attestent de l'ampleur qu'avaient pris, à ce début du XIII^e siècle, les messes privées chantées à voix basse. Cette multiplication et privatisation des messes ne devaient pas nuire à la solennité et à la décence des rites: même si un seul prêtre lisait aussi les péricopes et les antiphones, il devait être accompagné d'un clerc – un chevecier ou acolyte – pour répondre aux responsoires.²⁶ D'autres prescriptions poursuivaient des objectifs analogues: au début du XIII^e siècle, les conciles insistent pour que tout autel et toute chapelle soient pourvus des instruments liturgiques de bonne qualité et de quantité nécessaire, ainsi que le prêtre porte des vêtements dignes de ces offices.²⁷ De ce point de vue, la naissance des chapelles latérales répond aux besoins des lieux de culte susceptibles de garantir l'emplacement digne d'un autel et un certain espace pour le déroulement solennel des offices, ainsi qu'un dépôt sûr pour les instruments liturgiques.

La fondation d'une chapellenie à l'intérieur d'une église nécessitait donc inévitablement la mise à disposition d'un certain espace, ce qui pouvait engendrer l'édification des chapelles annexes dès que les vaisseaux s'avéraient surchargés pour abriter le nombre grandissant des messes. En fait, la chronologie des premières chapelles latérales de Notre-Dame vient confirmer cet aspect. Même si les mentions documentées des chapelles de la première moitié du XIII^e siècle ne concernent pas leur construction, on dispose quand même d'une chronologie assez bien établie des travaux. Elle se base sur une datation épigraphique du transept sud, juste après le milieu du siècle, sur une chronologie assez claire et sur la critique stylistique. Ainsi, on peut, avec Dieter Kimpel, distinguer trois étapes principales pour l'édification des chapelles de la nef, en commençant par les quatre premières chapelles côté nord, construites vers 1225 – 1235, immédiatement suivies par la série des chapelles situées en face. Après un certain laps de temps, les trois chapelles encore manquantes du côté nord complétèrent les travaux au cours des années cinquante.²⁸ (fig. 1-2) Or, il est étonnant d'observer la correspondance entre certaines fondations de chapellenies et cette chronologie de construction. Pour les quatre premières chapelles au sud, on a trois mentions de chapellenies, s'échelonnant de 1236 à 1241, ce qui correspond à peu près avec

24. Guérard (n. 10), p. 407 s.

25. *Ibidem*, p. 404-406.

26. Josef Andreas Jungmann, *Missarum solemnia*, Freiburg 1958, vol. I, p. 138-141, 279-306. Conciles de Trêve (1227 et 1277): Joannes Dominicus Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, Firenze-Venezia 1758-198 (Reprint Graz 1960), XXIII, col. 33-34, XXIV, col. 200.

27. Synode d'Oxford (1222), art. X: Mansi (n. 26), XXII, col. 1154-1155. Synode d'Edinburgh (1225), art. VIII-XI: *ibidem*, XXII, col. 1224-1225. Synode de Trêves (1227), art. VI-IX: *ibidem*, XXIII, col. 30-34. Constitutions de Honorius III (1227), cf. *ibidem*, XXIII, col. 175-184, en particulier art. XI.

28. Kimpel (n. 3), p. 30-43.

l'époque de construction des chapelles elles-mêmes.²⁹ Si celles-ci n'ont pas été érigées par les donateurs, il semble donc que la fabrique de la cathédrale ait pris l'initiative de construire, en trois tranches, ces 14 chapelles latérales. La coïncidence des dates susmentionnées permet d'en conclure qu'elles étaient de prime abord particulièrement aptes et prisées pour y installer un prêtre personnel. La transformation de cet espace d'autel privé en oratoire privé peut être poursuivie de près pour la troisième chapelle côté sud (fig. 2, n. c.). C'est là où le diacre Pierre Le Jeune sera inhumé en 1259, avant d'avoir installé deux chapellenies à l'autel St-Jacques-et-St-Philippe dans cette même chapelle.³⁰ Ceci est remarquable, car la plupart des chanoines se font encore à cette époque enterrer dans le cloître, tandis que le chœur est réservé à la famille royale et aux évêques. Pierre le Jeune, en revanche, avait évidemment pris soin d'imprégner de sa marque la topographie autour de sa chapelle sépulcrale. En 1249, il avait fait une fondation pour six lumières éternelles et deux grandes roues à 100 lampes chacune, destinées à éclairer la nef où se trouvaient, jour et nuit, une foule de pauvres et de malades, pour attendre le miracle du 'feu sacré'.³¹ Ce miracle fut attribué aux reliques de Ste-Geneviève, conservées dans la chapelle d'en face, où l'église Ste-Geneviève-des-Ardents (non pas l'abbaye), située près de Notre-Dame, disposait d'une chapellenie (fig. 9, en bas).³²

Au sein du clergé cathédral, la fondation d'une chapellenie dans une chapelle latérale, et qui sert en même temps de sépulture du fondateur, devient plus habituelle dès la fin du XIII^e siècle. Ainsi le chanoine Grimier de Plaisance avait son tombeau dans la quatrième chapelle rayonnante, côté nord, ainsi qu'une chapellenie, à partir de 1279.³³ Ceci se répète pour la même chapelle, où le chanoine Eudes de Corbeil, décédé en 1316, aura son tombeau et une chapellenie.³⁴ Mais le cas le plus intéressant est certainement celui de l'évêque Simon Matifas de Bucy, qui dispose d'un magnifique tombeau à l'intérieur de la chapelle St-Nicaise qu'il a faite construire, avec les deux autres, dans l'axe du chevet (fig. 2, n. H, 5). Vers 1330, deux décennies après sa mort, une colonne à l'entrée de la chapelle sera élevée pour porter la statue du prélat (fig. 6).³⁵ Cette iconographie de fondateur se retrouve pour d'autres chapelles, comme celle de St-Etienne (seconde du déambulatoire, côté sud), où le cardinal Etienne de Suisy († 1311), fondateur de deux chapellenies, fut représenté en statue devant l'entrée de la chapelle. En 1318, le

29. Première chapelle côté sud (fig. 2, n. a): fondation présumée d'une chapellenie, vers 1237. Kraus, *New Documents* (n. 5), p. 124. Troisième chapelle côté sud (fig. 2, n. c): fondation d'une chapellenie en 1236. Aubert (n. 3), p. 139-140. Quatrième chapelle côté sud (fig. 2, n. d): mention d'un chapelain de l'autel St-Michel, en 1241. *Ibidem*.

30. Kraus, *New Documents* (n. 5), p. 125. Guérard (n. 10), vol. IV, p. 31 et vol. I, p. 442-446. Verlet (n. 10), vol. X, n. 4808.

31. Du Breul (n. 8), p. 42.

32. Kraus, *New Documents* (n. 5), 132. Guérard (n. 10), vol. II, p. 67 et vol. IV, p. 31 s.

33. Kraus, *New Documents* (n. 5), p. 122. Verlet (n. 10), n. 4570.

34. Verlet (n. 10), n. 4569.

35. Aubert (n. 5), p. 143-144. Jean Adhémar, "Les tombeaux de la collection Gaignières I", *Gazette des Beaux-Arts*, CXVI (1974), p. 1-192, n. 455.

cardinal Michel du Bec fonde une chapellenie dans la chapelle St-Michel (la sixième, côté nord du déambulatoire, (fig. 2, n. 18), en donnant le même montant extraordinaire que Matifas de Bucy, 600 livres. Dans les vitraux de la chapelle, il était représenté en tant que fondateur de la chapelle, indiqué par son attribut en forme de maquette d'église et le texte d'une inscription: «Ecce capella quam fundavit Michael de Becco in honore beati Michaelis archangeli» (fig. 7).³⁶ Comme Matifas, le donateur fut représenté en statue à l'entrée de la chapelle, en face d'une figure de St-Michel, à l'autre côté de l'entrée (fig. 8). Certes, on ignore la date à laquelle fut dressée la statue du cardinal, mais il convient de remarquer que la représentation sculpturale du fondateur à l'entrée d'une architecture a ses parallèles dans quelques édifices de grande échelle. L'exemple le plus ancien connu est la représentation de Philippe le Bel dans une niche à côté du portail du collège de Navarre, fondé par ce roi en 1304.³⁷ Vers le troisième quart du XIV^e siècle, les fondateurs de l'église des Célestins, Charles V et Jeanne de Bourbon, furent représentés dans les niches des piédroits du portail principal.³⁸ Ceci prélude à la disposition de l'entrée à la Chartreuse de Champmol, où la statue agenouillée de Philippe le Hardi figure dans les voussoirs du portail.

En ce qui concerne les chapelles latérales à Notre-Dame, il y avait donc, aux alentours de 1300, l'option de concentrer la mémoire à un même personnage figurant comme fondateur principal de l'ensemble de ce lieu de culte. Cette constatation peut être confirmée pour le clerc et professeur Eudes de Sens qui, en 1315, fait dotation d'une chapellenie dans la chapelle St-Pierre et St-Etienne (la cinquième, côté sud, du déambulatoire, (fig. 2, n. 12), où il sera également enseveli. Les anciennes représentations dans les vitraux nous renseignent davantage sur le contexte de cette fondation: on y voyait le frère et les parents d'Eudes, dont le père avait déjà fondé une messe annuelle pour son fils, en 1303. La figure d'Eudes, en habit de diacre, portait une chapelle dans sa main.³⁹ C'est ici presque une véritable chapelle privée, où plusieurs chapellenies sont consacrées à une même famille et où figure un donateur, Eudes lui-même, en tant que fondateur de la chapelle elle-même. Les liens de parenté jouent également un rôle très important dans le cas susmentionné de Matifas de Bucy dans la chapelle St-Nicaise. En 1319, l'exécuteur testamentaire de cet évêque, Gérard de Collandre, se fit enterrer au même endroit, et il y fonda également une chapellenie.⁴⁰ A la hauteur de la chapelle St-

36. Aubert (n. 5), p. 147. Guérard (n. 10), vol. IV, p. 137 s. Kraus, *Notre Dame's* (n. 5), p. 137, fig. 4. Adhémar (n. 35), n. 601. Pour Etienne de Suisy cf. Aubert (n. 5), p. 145. Baron (n. 5), p. 331 s.

37. Adhémar (n. 35), n. 527.

38. Dernièrement Ulrike Heinrichs-Schreiber, *Vincennes und die höfische Skulptur. Die Bildhauerkunst in Paris 1360-1420*, Berlin 1997, p. 115-118. Il convient de ne pas confondre ces sculptures, connue par une gravure (cf. Alain Erlande-Brandenburg, "Les statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon du Musée du Louvre", *Bulletin monumental*, CXXVI (1968), p. 28-36, sp. p. 30), avec les grandes statues du couple royal, conservé au Louvre. Pour d'autres statues commémoratives à l'intérieur de Notre-Dame voir Baron (n. 5).

39. Aubert (n. 5), p. 146 s. Kraus, *Notre Dame's* (n. 5), p. 137.

40. Guérard (n. 10), vol. IV, p. 33. Verlet (n. 10), n. 4619. Adhémar (n. 35), n. 622.

Nicaise, devant les clôtures du chœur, se trouvait le tombeau de Pierre de Fayel, neveu de Matifas et un des donateurs des nouveaux vitraux de la claire-voie du chevet et des reliefs de la clôture, où le chanoine est représenté, aux parties sud-est, en statue agenouillée.⁴¹ Le lieu de son tombeau – sur lequel le lien de parenté avec l'évêque est clairement indiqué – sert donc de relais entre les endroits de ses riches donations et le mausolée de son oncle. Comme dans le cas des fondations de Pierre le Jeune dans la nef, il y a une 'stratigraphie' de la mémoire qui traverse l'église. Le donateur est pour ainsi dire omniprésent par ses œuvres, bien entendu, mais aussi par les liens de parenté établis à travers la topographie des fondations et des tombeaux. La chapelle latérale a, dans ce contexte, tendance à devenir un point de repère très important. Cette tendance à la concentration familiale et à l'isolation est confirmée par l'organisation de l'entretien des chapelles. En 1328, le chapitre se voit obligé de régler les devoirs de marguilliers de la cathédrale, office assumé par quatre laïcs et quatre prêtres. Entre autres, ceux-ci sont obligés de nettoyer l'église trois à quatre fois par an, jusqu'à la hauteur d'une perche, à savoir «parietes quam pillaria, hostia et treillias chori et capellarum». Quant aux chapelles elles-mêmes, ils doivent les nettoyer autant que la perche le permette, le reste est aux chapelains eux-mêmes.⁴² Apparemment, les chapelles avaient des clôtures en forme de treillage, ce qui interdisait l'accès à toute personne non autorisée.

On constate donc, au cours du XIII^e siècle, une évolution évidente qui a ses origines dans l'attribution possible des chapellenies à un autel particulier et dans l'agrandissement de l'espace mis à la disposition du culte commémoratif par l'adjonction des lieux annexés à la nef. Dès la deuxième moitié du siècle se fait remarquer une volonté de concentrer la visualisation de la mémoire autour de l'autel fondé. La périphérie immédiate de celui-ci se voit enrichie par le lieu de sépulture et une iconographie qui met en valeur le fondateur de l'obit ainsi que sa famille. Cependant, la contribution au financement de la construction matérielle de la chapelle semble rester exceptionnelle et surtout ne pas être une condition indispensable pour l'efficacité du service des morts. En revanche, l'essentiel réside dans la possibilité d'assurer, grâce aux représentations épigraphiques et iconographiques, une perpétuité de la mémoire qui inclut également d'autres membres de la famille. Ceci vaut aussi pour les nombreux chanoines qui représentent la plupart des fondateurs des chapellenies et des chapelles à Notre-Dame. Bien que les chapelles abritent plusieurs chapellenies de différents fondateurs, l'espace clos des chapelles constitue le signe visuel de l'intégralité et l'éternité des fondations pieuses d'un fondateur et de sa famille.

Cette évolution va de pair avec l'histoire des enterrements à l'intérieur de Notre-Dame. Bien entendu, étant donné la disparition de la plupart des tombeaux,

41. Du Breul (n. 8), p. 13. Verlet (n. 10), n. 4619-4620. Dorothy Gillerman, *The Clôture of Notre-Dame and Its Role in the Fourteenth Century Choir Programm*, New York-London 1977, p. 42-45. Davies (n. 3), p. 46-51.

42. Guérard (n. 10), vol. III, p. 417-419.

il faut se contenter de constater les tendances générales telles qu'elles ressortent de l'inventaire des sépultures donné par l'épigraphier et par les anciennes descriptions de Notre-Dame.⁴³ Conformément aux prescriptions ecclésiastiques, au XII^e siècle, ne se trouvent à l'intérieur, dans le chœur, que des tombeaux de la famille royale et des évêques. Cependant, l'abbaye de St-Victor étant plus prestigieuse comme lieu de sépulture pour les évêques parisiens durant tout le XII^e siècle, ceux-ci ne deviennent plus nombreux qu'avec Eudes de Sully, en 1208. Suivent les chanoines qui, dès le milieu du XIII^e siècle, ne sont plus enterrés principalement dans le cloître, mais aussi dans la nef et ses chapelles, ainsi que dans les chapelles du chevet. Il convient cependant de souligner que les laïcs n'étaient nullement privés de tels privilèges, comme le montre l'exemple du chevalier Robert de Millet, qui aura en 1329 son tombeau figuré dans la quatrième chapelle côté nord des parties droites du chevet.

Les fondations de chapellenies et de chapelles ne se limitent nullement à l'intérieur de la cathédrale. L'étage inférieur de la chapelle du palais épiscopal, par exemple (fig. 9), recevait, entre 1211 et 1243, sept chapellenies, dont la première, fondée par l'évêque Pierre de Nemours, a été destinée au salut de l'âme du roi Louis VII et de sa femme, les parents de Philippe Auguste. C'est ici que figurent également des laïcs en tant que fondateurs de chapellenies, comme cette noble femme, Maria dicta Theuthonica, qui fonde une chapelle pour son fils, prêtre à Notre-Dame. Tous les chapelains du palais épiscopal appartenaient à la collation de l'évêque, et étaient tenus d'assister aux services de l'église majeure, comme ils faisaient partie du chapitre cathédral. Pour garantir un bon déroulement des cérémonies aux deux endroits, une charte de 1243 insiste sur le droit de libre passage accordé à ces chapelains, entre le palais et le portail sud de la cathédrale, pour lequel ils avaient une propre clé.⁴⁴

Un autre exemple est la petite église de St-Denis-au-Pas, située immédiatement à l'est du chevet de la cathédrale (fig. 9). Il s'agit d'un petit édifice abandonné au XII^e siècle, jusqu'à ce que, en 1148, le chanoine Simon de Poissy y installe une chapellenie, suivie d'une deuxième, fondée par le frère de Simon, Osmond. Les dotations incluaient aussi le mobilier liturgique – vêtements, livres et vaisselle liturgique. Le nombre des chapellenies s'accroît jusqu'à cinq, et au milieu du XIII^e siècle, les prébendes seront divisées en deux, pour ainsi arriver à dix demi-prébendes pour rendre les messes plus solennelles.⁴⁵ Ces chapelains appartenaient à la mense et à la collation du chapitre, et ils étaient surtout tenus d'assister aux matutines dans la cathédrale, pour ensuite se diriger vers l'oratoire de St-Denis et y dire les messes matutinales pour le salut des âmes des fondateurs. Le déroulement et les conditions de la fondation de ces chapellenies sont donc tout à fait

43. Verlet (n. 10). Raunié (n. 10). De Breul (n. 8).

44. Guérard (n. 10), vol. I, p. 140, 151-155. Lebeuf (n. 10), vol. I, p. 20-22; Add., p. 9.

45. Lasteyrie (n. 10), vol. I, n. 450, p. 465, 559. Guérard (n. 10), vol. I, p. 458; vol. II, p. 483; vol. IV, p. 200. Du Breul (n. 8), p. 82.

comparables aux usages observés pour les chapelains à l'intérieur de Notre-Dame, à la différence près que les frères Osmond et Simon réaménagent un édifice existant. Cependant, il n'obtiennent aucun droit de possession, ni de patronage par cette fondation d'oratoire.

La fréquentation régulière de la périphérie avait aussi des conséquences pour la sépulture et le culte dont bénéficiaient les laïcs. En 1237, la noble femme Emélie de Chaumont fonde une chapellenie pour elle et son mari. En récompense, elle élit sa sépulture «ad caput ecclesie Beate Marie Parisiensis, in via per quam itur a claustro ad ecclesiam Beati Dyonisii de Passu», évidemment pour pouvoir ainsi profiter de la fréquentation quotidienne de ce chemin par les chanoines de St-Denis-du-Pas et par les processions annuelles.⁴⁶

L'oratoire de St-Denis-au-Pas n'était pas le seul exemple de petits locaux privés dans l'entourage immédiat de Notre-Dame. Au nord de la façade gothique, se dressait la chapelle St-Jean-le-Rond, vraisemblablement un vestige de l'ancien baptistère, desservie par deux chapelains (fig. 9, au milieu). La chapelle St-Aignan, dans l'enclos canonial au nord de la cathédrale, près de l'actuelle rue de la Colombe, constitue le seul exemple de ces petits oratoires privés du XII^e siècle, encore conservé aujourd'hui (fig. 9, à gauche).⁴⁷ En 1108 déjà, l'archidiacre Etienne de Garlande avait – apparemment obstinément – insisté auprès de l'évêque pour qu'il lui confirme l'institution de deux chanoines pour le service de son âme. Ces derniers auront la maison d'Etienne dans l'enclos canonial qui aurait – comme indique la charte – l'avantage de disposer de deux tonneaux de stockage, deux escabeaux, deux lits, etc. Mais Etienne avait également construit, tout près de sa maison, un petit oratoire, la chapelle St-Aignan. L'évêque y consent, à condition que les prébendes nouvellement créées soient à la collation du chapitre et que les prêtres participent aux services religieux «pariterque et alternatim per singulas septimanas, tam in matre ecclesia, sicut integri canonici, quam in predicta capella».⁴⁸ Il y avait donc deux objectifs divergents qu'il s'agissait d'équilibrer. D'une part, la volonté du fondateur des messes privées de disposer d'un local individuel pour les cérémonies instituées par lui, d'autre part, l'intention de l'autorité ecclésiastique de ne pas laisser échapper la nouvelle institution à sa souveraineté spirituelle – comme c'est le cas pour tant d'églises usurpées par des laïcs ou érigées sans consentement de l'ordinaire, à cette époque. Ceci vaut surtout dans tous les cas où une telle fondation était accompagnée de la construction ou du réaménagement d'une église indépendante par un laïc. Au début du XIII^e siècle, Matthieu, comte de Beaumont, possédait une petite chapelle, appelée plus tard St-Symphorien, sur la rive nord de l'Île de la Cité. L'évêque lui concède la fondation de quatre chapellenies, dont une où la famille comtale aura même le

46. Guérard (n. 10), vol. I, p. 431-434. Pour les processions solennelles, incluant aussi St-Denis-du-Pas, le jeudi saint et la Toussaint, ainsi que le 9 octobre (fête de St-Denis) voir Balzer (n. 3), p. 49-55.

47. Erlande-Brandenburg (n. 3), p. 21-23.

48. Guérard (n. 10), vol. I, p. 328, 333, 379; vol. III, p. 408; vol. IV, p. 85, 173.

droit de présentation. Le comte et sa femme avaient leurs tombeaux à l'étage inférieur de la chapelle.⁴⁹ Cependant, Matthieu devait donner l'église à l'évêque qui la reconstruisait, pour rendre à cette église un statut plus solennel, comme l'exprime la charte.⁵⁰

Un oratoire privé exceptionnel se dressait dans le voisinage du prieuré clunisien St-Martin-de-Champs. A une distance de 20 pas de l'église, un certain Nicolas Arrode, mort en 1252, avait obtenu le droit d'édifier une chapelle St-Michel qui se trouvait entre l'église priorale et la paroissiale St-Nicolas-de-Champs, dans le cimetière de l'abbaye. L'épithaphe fait mention de 31 membres de sa famille qui y étaient enterrés.⁵¹ Même si l'on ignore les détails de la fondation de cette véritable chapelle funéraire, quelque peu étonnante pour cette époque, il est hors de question que par sa seule situation topographique, elle ait été en liaison étroite avec le déroulement des cérémonies liturgiques dans l'église majeure.

Les oratoires privés des ecclésiastiques et des laïcs ont beaucoup de traits communs, en ce qui concerne les mesures prises par les supérieurs pour empêcher l'indépendance de ces fondations. Le droit de patronage reste, dans la plupart des cas, celui de l'évêque ou du chapitre. Il en est de même pour les constructions et les revenus des fondations qui entrent en possession des supérieurs. Pour le fondateur, c'est donc toujours l'aspect spirituel de l'institution de la chapellenie qui prédomine, tandis que le cadre architectural n'est que de rang secondaire. L'interdiction de tout droit de possession pour des laïcs fait, bien entendu, partie de la lutte de l'église contre l'usurpation et l'usufruit d'églises par des privés, tout au long du XII^e et XIII^e siècles.⁵² La création ou l'aménagement d'un espace autonome favorisait évidemment la tendance de la nouvelle institution à devenir indépendante, d'autant plus qu'une telle construction pouvait faire revendiquer des droits de patronage par le fondateur. Mettant l'accent sur l'aspect spirituel de la fondation, c'est par conséquent le déroulement liturgique qui s'avère apte à lier le culte de la chapelle à celui de l'église supérieure. La plupart des chapellenies sont sacerdotales, donc se doivent d'être desservies par des prêtres, et non pas par des laïcs. En plus, elles sont fondées à perpétuité et constituent donc des véritables bénéfices, soumis au consentement et à la juridiction de l'évêque. Par conséquent, les actes insistent pour que la nomination des chapelains revienne au chapitre ou à l'évêque, du moins après la mort du fondateur. De plus, les actes de fondation prévoient que les bénéficiaires résident à l'église majeure et assistent régulièrement au service du chœur comme à celui de la chapelle concernée. Il est

49. Corrozet (n. 10), fol. 18^v.

50. Du Breul (n. 10), p. 113-121. Lebeuf, (n. 10), vol. I, p. 212-213; Add., p. 170. Guérard (n. 10), vol. I, p. 154-156. Pour le contexte ecclésiastique de la fondation cf. Paul Thomas, *Le Droit de propriété des laïcs sur les églises et le patronage laïque au Moyen Âge*, Paris 1906 (Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes, sciences religieuses, XIX), p. 118 et annexes VIII et IX.

51. Martin Marrier, *Monasterii regalis S. Martini de Campis Paris. Ordinis cluniacensis Historia...*, Paris 1637, p. 573.

52. Voir en général, *Dictionnaire du Droit canonique*, vol. II, col. 406-439. Thomas (n. 50). Ulrich Stutz, Hans Erich Feine, *Forschungen zu Recht und Geschichte der Eigenkirche*, Aalen 1989.

souligné que les chapelles restent sans aucune autonomie ecclésiastique propre, toutes fonctions paroissiales, comme baptêmes, mariages, etc. leur étant strictement interdites.

Les conditions qui sont à la base des fondations de chapellenies à Notre-Dame de Paris ne varient donc guère, entre les XII^e et XIII^e siècles, tant pour les oratoires comme St-Aignan que pour les chapellenies de la première moitié du XIII^e siècle et les chapelles latérales autour de l'an 1300. Dans ce sens, on ne saurait citer aucun cas où la contribution à l'édification d'une chapelle aurait sensiblement changé le statut juridique du donateur vis-à-vis du chapitre. Le fait que le cadre architectural est d'une importance secondaire peut donc expliquer pourquoi les véritables chapelles latérales privées font presque défaut au début du XIII^e siècle. Les chapelles individuelles ne deviennent plus intéressantes qu'au moment où elles peuvent également servir de lieu de sépulture du fondateur et de cadre de représentation familiale par les médias de l'image et de l'épigraphie, vers la fin du XIII^e siècle. Mais il est important de constater que l'architecture reste, jusqu'au XIV^e siècle, un cadre neutre et non soumis à une quelconque intervention du donateur. En fait, l'étonnante homogénéité des chapelles latérales de Notre-Dame peut être comprise à la lumière de cet aspect. Même si l'on peut observer quelques modifications dans les détails durant l'étape de construction des chapelles de la nef, avant le milieu du XIII^e siècle, l'espace mis à disposition des fondateurs, comme la largeur des fenêtres et la richesse du remplage, ne changent pratiquement pas. En ce qui concerne les chapelles du chevet, leur ressemblance à l'identique résulte d'un esprit de standardisation qui ne connaît presque pas de modifications. Les chapelles suivent un plan préétabli, et cela n'est pas seulement l'application d'un procédé développé par l'architecture gothique du XIII^e siècle, procédé qui consiste en la conception théorique préalable d'une partie architecturale. L'unité du langage architectural des chapelles, qui forment, par leurs gables ajourés, un ensemble indissociable avec les nouveaux bras des transepts ainsi qu'avec la Porte Rouge, démontre clairement que les chapelles latérales ne sont nullement des espaces individuels, indépendants du reste de la cathédrale (fig. 2-4). Ceci est confirmé par leur disposition à l'intérieur, où il ne faut pas surestimer l'aspect d'isolement des espaces annexes. Certes, en ce qui concerne les parties droites, les contreforts s'imposent naturellement en tant que clôtures entre les chapelles. Quant aux chapelles rayonnantes cependant, il y a des groupements de chapelles à deux et à trois unités. Ces chapelles ont donc un caractère ambigu, puisqu'elles peuvent également être interprétées comme un agrandissement de l'intérieur de la cathédrale par un troisième déambulatoire (fig. 2, 10). Le fait que les chapelles étaient, de toute évidence, séparées du déambulatoire par des clôtures à serrures ne contredit pas cette observation. Ces clôtures étaient des treillages translucides qui laissaient pénétrer le jour des fenêtres et permettaient d'entendre publiquement le service divin. Les chapelles font donc visiblement partie de l'ensemble architectural de l'église principale. La communication des chapelles entre elles n'est d'ailleurs pas unique. Dans le chevet de la cathédrale de Carcassonne (fig. 11) ou dans la nef de la cathédrale de Mayence,

les chapelles latérales – datant des années 70 du XIII^e siècle dans les deux cas – subdivisent plutôt un collatéral supplémentaire au lieu d’abriter des espaces absolument clos. Dans ce sens, les cloisons entre ces chapelles latérales entrent dans la tradition des clôtures éphémères qui séparaient les autels installés dans les collatéraux, comme le montre par exemple le fameux tableau londonien du Maître de St-Gilles, représentant la messe de saint Gilles.

Si l’accroissement du nombre des sépultures à l’intérieur de Notre-Dame semble être une raison importante pour la renaissance des oratoires privés dès la fin du XIII^e siècle, il faudrait également prendre en considération d’autres églises parisiennes. En fait, toutes les grandes églises des ordres mendiants à Paris se caractérisent par une multitude de chapelles privées latérales; l’église des Grands Augustins, rebâtie au milieu du XIV^e siècle, peut même être appelée une agglomération de chapelles latérales, au milieu desquelles se dressaient le chœur des frères. Malheureusement, il ne subsiste pratiquement rien de ces églises, et l’analyse des documents ne nous renseigne pas non plus clairement sur la chronologie de ces constructions.⁵³ Si les églises des Cordeliers et des Frères Prêcheurs dataient, avec leurs chapelles annexes, d’avant 1300, elles compteraient parmi les exemples les plus précoces d’une telle multiplication de chapelles, mais ceci est loin d’être clair. La situation est mieux documentée pour l’autre centre des ordres mendiants en France, la ville de Toulouse. On constate ici un frappant parallélisme des constructions du nouveau chevet de la cathédrale et des églises des Franciscains, Dominicains, Carmélites et Augustins, entre les années 60 du XIII^e siècles et le début du XIV^e siècle.⁵⁴ Toutes ces églises s’entourent d’innombrables chapelles latérales. Quant à la cathédrale, la construction bénéficie d’un financement ponctuel de la part des prélats dont chacun semble financer la construction d’une chapelle, où il fonde des chapellenies, où il fait apposer ses armoiries, etc. La série des chapelles et du déambulatoire terminée, les travaux s’arrêtent. Le chœur sera couvert par un plafond provisoire à la hauteur du triforium pour n’être terminé qu’au XVII^e siècle (fig. 12). En fait, l’immense construction du XIII^e siècle paraît principalement motivée par la création de nobles chapelles pour le haut clergé de la cathédrale.⁵⁵ En ce qui concerne les églises mendiantes, la haute bourgeoisie établit ses sépultures dans les chapelles latérales et rayonnantes, à partir des années 1270. Ainsi, les parties est des Jacobins avec la chapelle d’axe ont été largement financées par la famille capitulaire des Palays, deux autres

53. La seule monographie sur une église d’ordre mendiant à Paris prête à discussion quant à la chronologie des travaux proposée: Laure Beaumont-Maillet, *Le Grand Couvent des Cordeliers de Paris. Étude historique et archéologique du XIII^e à nos jours*, Paris 1975 (Bibliothèque de l’École des Hautes Études, IV s., CCCXXV). Pour les Dominicains cf. Du Breul (n. 10), p. 498-514.

54. Voir en particulier les différentes études réunies dans les *Cahiers de Fanjeaux*, VIII (1973) et IX (1974).

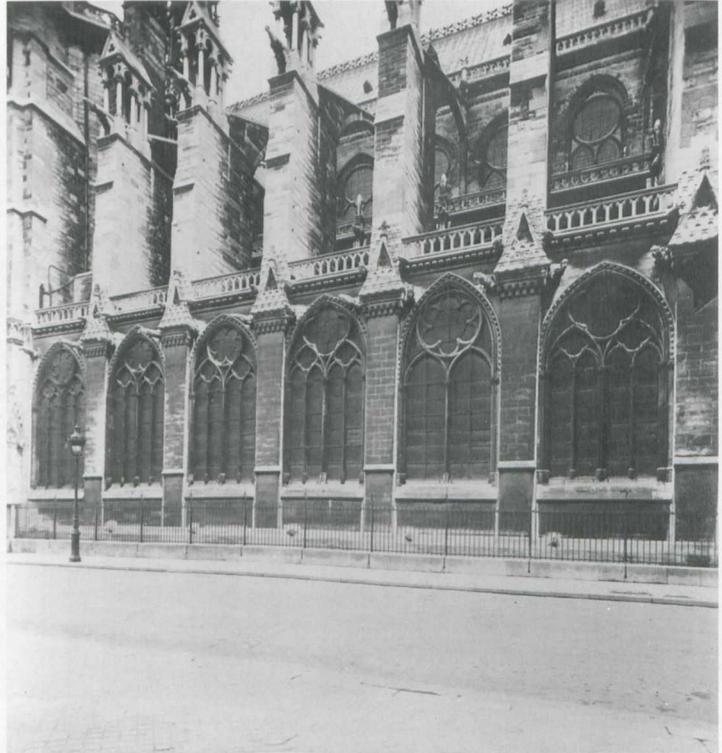
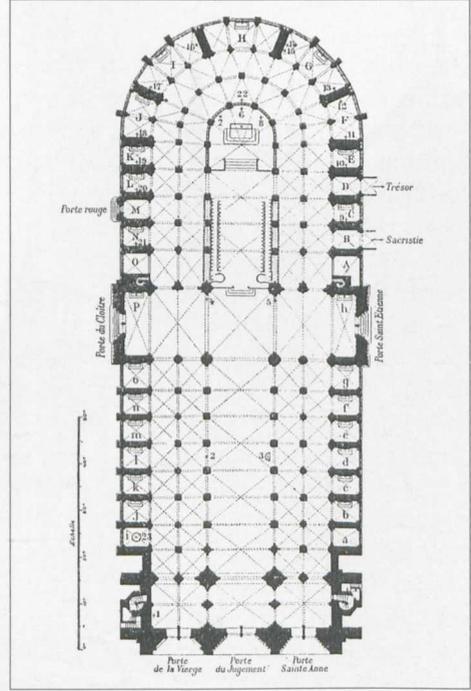
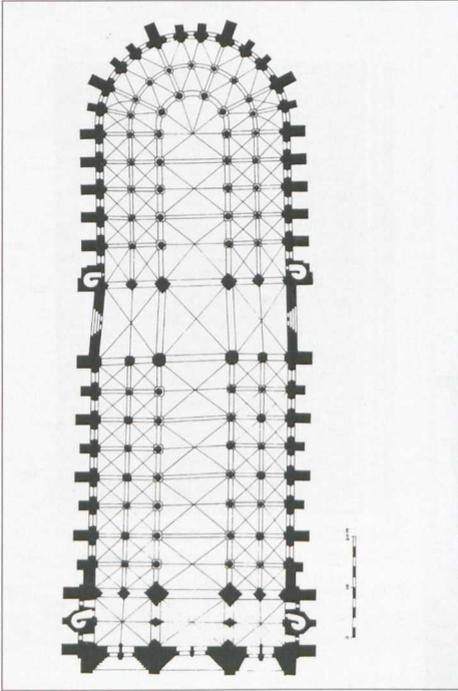
55. Freigang (n. 7), p. 134-150. Id., “Les rois, les évêques et les cathédrales de Narbonne, de Toulouse et de Rodez”, *Cahiers de Fanjeaux*, XXX (1994), p. 145-183.

chapelles sont construites par un riche marchand, Bruno Bruni.⁵⁶ Pour l'an 1316, on dispose du très intéressant testament du maître des œuvres royales Jean de Mantes, qui lègue des sommes importantes à tous les ordres mendiants de la ville. Entre autres, il ordonne que quatre chapelles «en maçonnerie» et voûtées soient construites dans la nouvelle église des Augustins, à côté d'une autre chapelle qu'il avait construite lui-même. Il décide en plus des vocables de ces chapelles, du mobilier et de l'iconographie des statues, des tableaux et surtout d'un crucifix en pierre. Même le temps d'exécution est prescrit, car chaque chapelle doit être construite dans un délai d'un an. Il va de soi que Jean de Mantes exige aussi que les vitraux portent son *signum* et qu'il crée une messe quotidienne pour lui, sa femme et ses ancêtres dans une de ses chapelles, où devait également se trouver sa tombe.⁵⁷

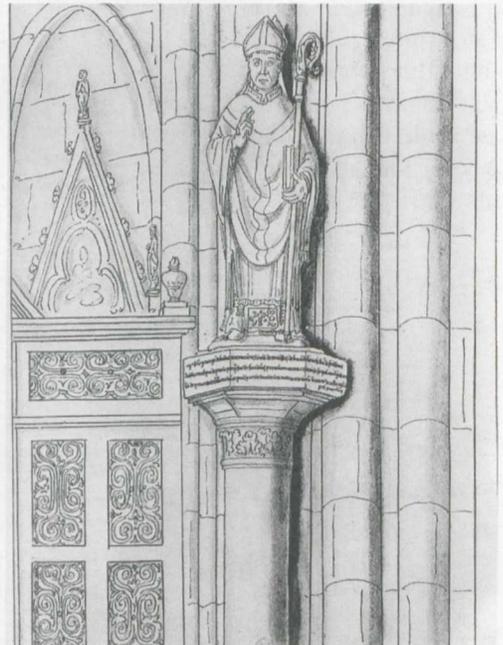
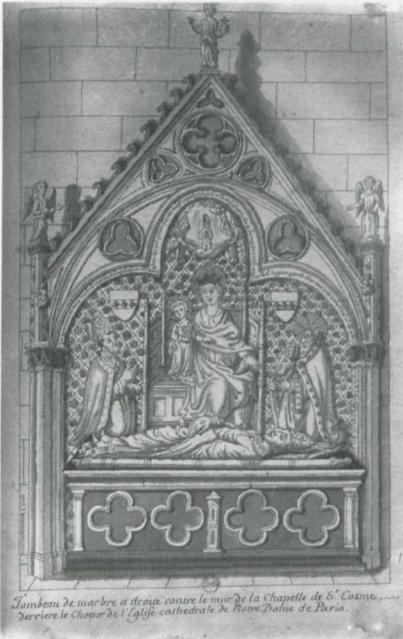
Le cas de Toulouse vient donc confirmer la corrélation entre les développements dans l'église cathédrale et dans les couvents des ordres mendiants, qui se dessine aussi à Paris. La montée des couches bourgeoises et la différenciation sociale fait apparemment revivre la tradition des oratoires privés des seigneurs laïcs du haut moyen âge, mais à cette différence près que la possibilité de se faire enterrer à l'intérieur des églises permet et nécessite une intégration plus efficace des chapelles dans la liturgie et dans l'administration de l'église mère. Même si l'intervention des fondateurs sur la forme de ces édicules était limitée, le fait même qu'elles servent de cadre architectural non seulement des messes privées mais aussi à la représentation des donateurs par une multitude de fondations pieuses – statues, tableaux, vitraux – avait des conséquences très importantes. La conception architecturale d'une nouvelle église devait désormais tenir compte des ambitions de tels fondateurs, en mettant à leur disposition des espaces suffisamment larges et hauts, pourvus de grandes fenêtres à remplage riche. Dans ce sens, la conjoncture des «églises-halles» avec leurs grandes fenêtres latérales, dans les villes germaniques au moyen âge tardif, est au moins partiellement due à l'importance attribuée aux chapelles privées latérales, nées en Ile-de-France au cours du XIII^e siècle.

56. Marie-Humbert Vicaire, "Le financement des Jacobins de Toulouse. Conditions spirituelles et sociales des constructions (1229-ca. 1340)", *Cahiers de Fanjeaux*, IX (1974), p. 209-253. Célestin Douais, *Des fortunes commerciales à Toulouse et de la Topographie des églises et maisons religieuses de Toulouse...*, Paris 1894.

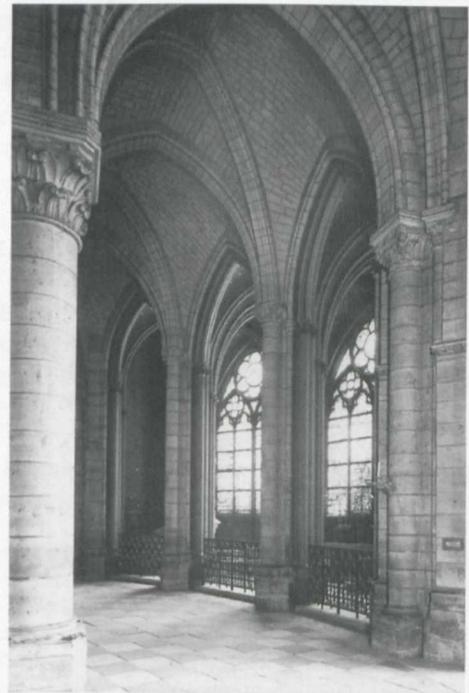
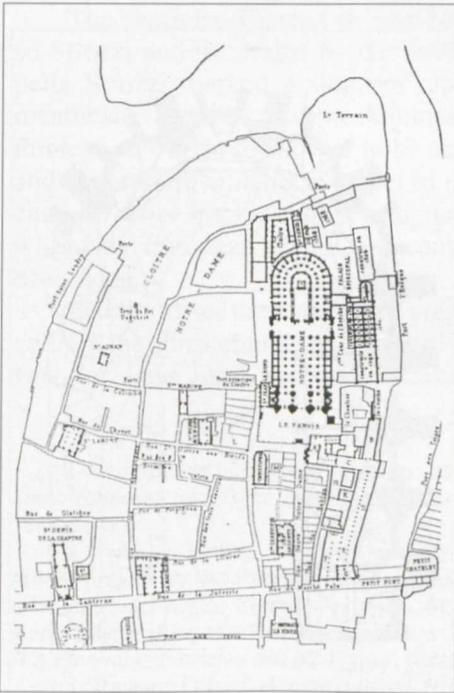
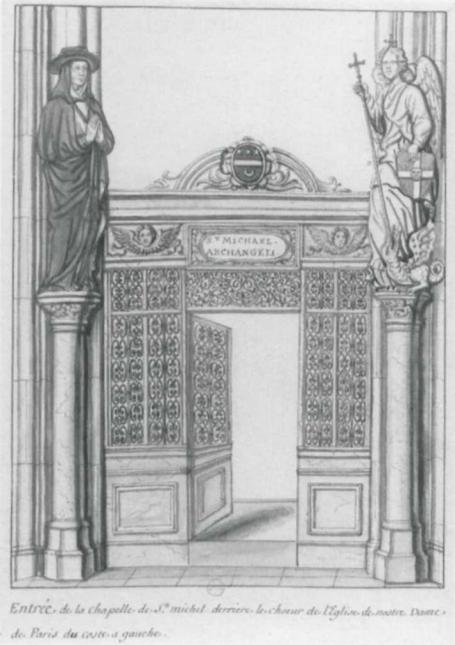
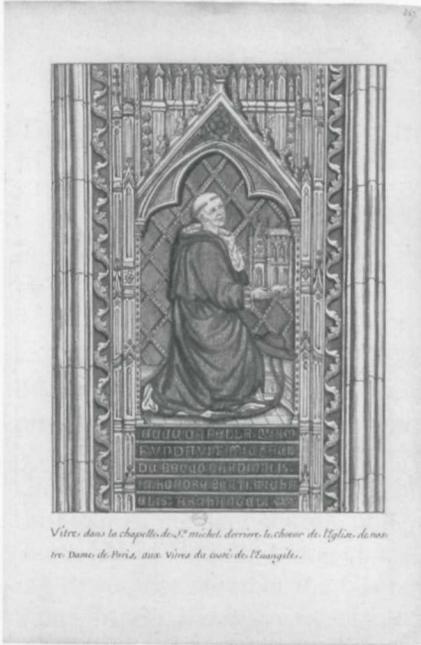
57. Charles [?] de Saint-Martin, "Testament de Jean de Medunca. Maître des oeuvres du roi dans la sénéchaussée de Toulouse et d'Albi (22 novembre 1316)", *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, II s., XIV (1886-89), p. 325-352.



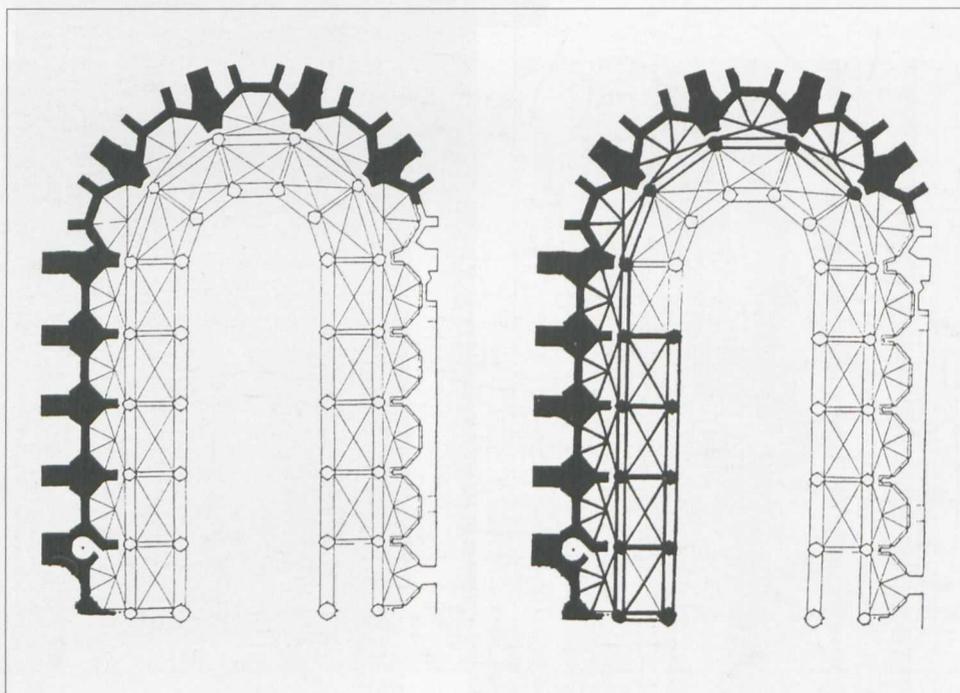
1. Paris, Notre-Dame, reconstitution du plan vers 1220
2. Paris, Notre-Dame, plan
3. Paris, Notre-Dame, nef, côté nord avec chapelles latérales



4. Paris, Notre-Dame, chevet, côté nord avec chapelles latérales
5. Paris, Bibliothèque Nationale, Est. Rés. Pe 11 a. Coll. Gaignière, fol. 258, Notre-Dame de Paris, tombeau de l'évêque Simon Matifas de Bucy, dans la chapelle St-Nicaise
6. Paris, Bibliothèque Nationale, Est. Rés. Pe 11 a. Coll. Gaignière, fol. 149, Notre-Dame de Paris, statue de l'évêque Simon Matifas de Bucy à l'entrée de la chapelle St-Nicaise



7. Paris, Bibliothèque Nationale, Est. Rés. Pe 11 a. Coll. Gaignière, fol. 247, Notre-Dame de Paris, Représentation du Cardinal Michel du Bec, dans un vitrail dans la chapelle St-Michel
8. Paris, Bibliothèque Nationale, Est. Rés. Pe 11 a. Coll. Gaignière, fol. 259, Notre-Dame de Paris, entrée à la chapelle St-Michel, avec les statues de saint Michel et du cardinal Michel du Bec
9. Paris, plan de l'île de la Cité, vers 1550, par F. Hoffbauer
10. Paris, Notre-Dame, déambulatoire et chapelles rayonnantes



11. Carcassonne, St-Nazaire, transept sud avec chapelles orientales

12. Toulouse, cathédrale St-Etienne, chronologie des travaux: à gauche, en noir: vers 1285, à droite, en noir: vers 1300, en blanc: vers 1360